

AUDIO CONFERENCE

DIRECTION / SYNDICATS

Mercredi 27 mai 2020 - 14h00

Une conférence téléphonique réunissant les organisations syndicales a été organisée par la Direction mercredi 27 mai à 14h00 pour nous présenter un point sur la situation des services quelques jours avant la fin de la première étape du déconfinement. Cette réunion à distance a été ouverte par ~~Christophe Durin~~ et co-animée par ~~Philippe M...~~

En ouverture de la réunion, le Directeur a indiqué que 85 % des agents de la Vienne ont repris leur activité, dont 71 % en "présentiel" et 14 % en télétravail. Il reste quelques dizaines (15%) de situations d'agents en garde d'enfant et d'autres non autorisés à reprendre pour raisons de santé. Une quarantaine de dossiers sont en cours d'instruction au niveau du médecin de prévention afin de valider la reprise du travail. 5 ou 6 retours sont prévus la semaine prochaine.

~~Philippe M...~~ a ensuite passé en revue différents points sur les aspects matériels et les ressources humaines.

Restauration collective

Lors de la dernière audio-conférence avec la Direction, ~~Christophe Durin~~ nous avait annoncé fièrement être parvenu à convaincre la société SPRC de reprendre son activité le mercredi 27...aujourd'hui donc. Las ! En ce mercredi 27, les cantines sont restées désespérément désertes et le même AFIP nous a avoué benoîtement que, finalement, SPRC avait d'autres chats à fouetter.

Les cantines ré-ouvriront donc le mardi 2 juin, comme annoncé initialement, dans les conditions sanitaires présentées lors de la dernière audio-conférence (voir notre compte-rendu). Les agents désirant s'y rendre devront réserver au plus tard la veille en se connectant au site de SPRC...depuis chez eux, car la Direction informatique a indiqué que ledit site n'était pas assez sécurisé, le rendant inaccessible à partir d'un ordinateur professionnel. Pour le reste, il faudra faire avec la distanciation, les produits désinfectants et surtout manger vite : le contenu du plateau devra être avalé en 20 minutes, afin de libérer la place pour les suivants. Pas l'idéal, mais mieux que rien, comme un début de retour "à la normale".

Les masques

Quelques centaines de masques en tissu ont été envoyées par la préfecture. Le lavage (20 lavages possible) devra être effectué par les agents qui en auront été dotés. Tous les masques seront distribués en tant que de besoin, en secours, pour faire face à des urgences.

Les règles sanitaires ne changent pas : le port du masque demeure facultatif lorsque les mesures de distanciation sont appliquées. Les masques équiperont en revanche les agents recevant du public, les agents "nomades" selon leurs besoins, de même que les agents en formation et leurs tuteurs en raison de la proximité induite par le tutorat.

Une prochaine dotation de masques est envisagée pour mardi prochain.

Les mutations

Le mouvement des agents de catégorie C est sorti, le mouvement complémentaire est en attente.

Pour les agents de catégorie B, ce sera pour vendredi, puis la semaine prochaine pour les agents de catégorie A. L'application ALOA, utilisée pour la saisie des demandes d'affectation locale, sera ouverte le 2 juin.

Cette année 2020 sera marquée par l'affectation nationale au département et la disparition des CAPL de mutations (Commissions Administratives Paritaires Locales). Chacun est libre d'en penser ce qu'il veut, mais, pour les représentants du personnel, ces instances étaient le seul moyen de contrôler les décisions de l'administration sur l'affectation des agents. La loi de transformation de la fonction publique, décidée par le régime macroniste, y a mis fin, au moins tant que ce régime sera en place, car rien n'est jamais définitif. Mais pour les agents qui vont en pâtir, le risque est réel d'être victime du "fait du prince".

Dans un élan d'ouverture, la Direction locale a proposé aux organisations syndicales de participer à une réunion pour cadrer ce premier exercice de mutations sans CAPL. FO DGFIP Vienne y participera, étant entendu que FORCE OUVRIERE demande l'abrogation de cette loi de casse sociale, typique de la conception du dialogue social à la mode ultra-libérale de l'actuel locataire de l'Elysée. Nous sommes curieux de voir ce que la Direction va proposer alors que le ministre Dussopt, l'amateur de tableaux de maître, avait indiqué qu'il ne pouvait être

question de faire revenir des CAPL déguisées. Autrement dit, l'opacité sur l'application des règles pourrait devenir un mode de gestion...c'est tellement pratique !

La réunion devrait avoir lieu jeudi 4 juin "à l'ancienne", c'est-à-dire en salle de réunion.

Télétravail

Quelques collègues (3 ou 4) ont souhaité arrêter le télétravail, mais d'autres souhaitent entrer dans le dispositif. Le recensement des ordinateurs nécessaires est en cours. La direction compte récupérer également ceux des stagiaires.

Les gardes d'enfants

Jusqu'à présent, les agents bloqués à domicile par une garde d'enfant étaient positionnés en ASA et ils ne devaient fournir qu'une déclaration sur l'honneur pour justifier de la non scolarisation de leur(s) enfant(s). A partir du 2 juin, les règles se durcissent : un justificatif sera exigé, qui pourra émaner de l'école, de la mairie,...

Lorsque le retour à l'école sera possible sur une partie de la semaine, l'agent devra se présenter au bureau ces jours-là et sera de nouveau placé en ASA les jours pendant lesquels l'enfant ne pourra être accueilli à l'école.

Un dispositif sera mis en place pour les éventuels problèmes de pointage engendrés par les absences de garderie, nécessitant un départ du bureau sur les plages fixes pour récupérer l'enfant.

Canicule

D'après les experts en météorologie, il faut se préparer à un été chaud. Mais par rapport aux années précédentes, un "petit" problème appelé COVID19 va compliquer la donne. Le secrétariat général du ministère des finances a en effet décidé d'interdire l'usage des ventilateurs dans les locaux, afin d'éviter de brasser un air potentiellement infecté par le virus.

Les agents de la Direction ont la chance (presque tous) de disposer d'une climatisation, ce qui n'est pas le cas des autres sites. Cette climatisation pourra être mise en route, mais pas avant le changement de certaines pièces défectueuses, prévu prochainement, mais qui se fait attendre.

Pas de ventilateurs, une climatisation en croix...il risque donc de faire très chaud dans les bureaux dans quelques semaines, ce qui a fait dire au Directeur qu'il faudrait prendre des habitudes de pays chaud pour lutter contre les degrés (boissons, vêtements amples,...). Face à cette proposition un brin iconoclaste, une des OS présentes a proposé la mise en oeuvre du droit de retrait...autant dire que le dialogue social sur cette question part d'assez loin.

Rappel des consignes à observer en cas de COVID

Suite à un loupé lors de la survenance d'un cas avéré de COVID pour un collègue du département, la Direction a tenu à rappeler les règles à respecter : en cas de symptômes, l'agent doit rester chez lui, alerter son médecin, se faire prescrire un test. Si le test est positif, l'agent doit le signaler à son chef de service, puis il doit signaler les "cas contacts", c'est-à-dire les personnes qu'il aura approchées dans les jours précédents. Ces personnes seront à leur tour testées après avis de leur médecin.

Le point capital, dont le non respect est à l'origine du loupé dans l'un de nos services, c'est que la désignation des cas contacts de nature professionnelle incombe à l'agent et non à l'administration.

Prime exceptionnelle de 1 000 €...ou beaucoup moins

La Direction est toujours en attente de consignes précises de la Direction Générale pour débiter le recensement des éventuels bénéficiaires. Ces consignes devraient être présentées cette semaine aux organisations syndicales nationales.

Vol des congés

Le service des Ressources Humaines finalise aujourd'hui les tableaux élaborés pour chaque service qui seront transmis aux chefs de service. Demain, chaque chef de service devra indiquer le résultat à chaque agent.

Les réclamations seront remontées au service RH par les chefs de service (pas de message direct des agents au service RH pour ne pas noyer le service).

La Direction a indiqué disposer de certaines marges de manoeuvre dans l'application de la note de service de la DG. Elle nous a affirmé qu'elle les utilisera et nous n'avons pas de raison d'en douter. Toutefois, elle souhaite que ces possibilités ne soient pas retranscrites dans les compte-rendus des OS, car toutes les Directions ne vont pas faire de même et il ne faudrait pas que la DG aligne tout le monde sur un régime minimaliste si elle constate une application trop désordonnée des consignes nationales.

Nous allons donc jouer le jeu, si ça doit bénéficier aux agents. Si vous voulez connaître ces fameuses marges de manoeuvre, contactez-nous ou venez nous voir...à deux mètres, bien sûr.

Par ailleurs, le Directeur s'est engagé à nous préparer des statistiques pour connaître le nombre de jours volés, le nombre d'agents concernés par le vol maximal de 10 jours, etc...

En questions diverses, nous sommes revenus sur l'épisode lamentable qui nous a agité en début de semaine suite au message ahurissant d'agressivité envoyé à tous les agents de la rue Riffault par l'AFIPA en charge de la division Gestion des Moyens.

Ce message fait suite au constat de fenêtres laissées ouvertes le mercredi 20 au soir, à la veille d'un week-end de quatre jours. Si l'objet du message est compréhensible, pour diverses raisons de sécurité, nous en avons condamné la forme et les termes utilisés, dans un message adressé au Directeur dès lundi matin.

Rien ne justifie l'envoi d'un message au contenu menaçant, aux termes infantilisants et stigmatisants, dénué de bon sens, manquant de la plus élémentaire des hauteurs de vue, truffé de mots en caractères gras, soulignés ou en majuscule pour en accentuer le caractère agressif, présentant les agents comme des « je-m'en-foutistes » prompts à se décharger de tâches jugées subalternes sur leurs collègues du service de la Logistique. Un tel message constitue une faute grossière en matière de communication et la négation de tout esprit managérial.

Passablement agacé, par notre question et sans doute aussi par l'ensemble de cet épisode, [REDACTED] a indiqué en réponse que 15 à 20 fenêtres avaient été laissées ouvertes le mercredi soir, alors qu'un message avait été envoyé aux agents le 14 mai pour signaler le départ en retraite (non remplacé) du gardien-concierge de la Direction, [REDACTED], lequel procédait régulièrement, lors de ses rondes dans le bâtiment, à la fermeture des fenêtres laissées ouvertes en fin de journée.

Le Directeur a reconnu que le ton du message était "inapproprié" mais que les faits à l'origine du message constituaient des manquements graves à la sécurité de tous. Les cadres sup ont toujours du mal à désavouer l'un des leurs...c'est même à ça qu'on les reconnaît !

En cette période "covidesque", il est demandé aux agents de laisser leurs fenêtres ouvertes en cours de journée pour renouveler l'air dans les bureaux. D'où un risque accru de les laisser ouvertes en quittant le bureau, surtout lorsqu'elles ne s'entrouvrent que de 20 centimètres comme c'est le cas de celles du bâtiment de la rue Riffault.

Pour aider les collègues de la rue Riffault à penser à fermer les fenêtres en partant le soir, voici notre conseil : le bâtiment de la rue Riffault tombe en ruine. Les structures métalliques sur lesquelles les fenêtres sont fixées sont hors d'âge et on ne peut ni les renforcer, ni les remplacer. Il est facile d'imaginer les dégâts que pourrait causer une fenêtre du gabarit de celles de Riffault en tombant, par exemple suite à un bon coup de vent, surtout si elle tombe dans la rue. Il est aussi facile d'imaginer le trou dans la feuille de paye d'un agent qu'entraîneraient les réparations des dégâts pour une fenêtre laissée ouverte la nuit. Et si la fenêtre devait tomber sur un passant, ce n'est plus seulement d'argent dont il serait question.

Ce n'est jamais arrivé ? Non, en effet. Mais avant mars 2020, nous n'avions jamais été enfermés chez nous pendant deux mois à cause d'un virus venu de Chine.

Prenez soin de vous, protégez-vous, restez en forme, soyez vigilants sur vos droits, surveillez vos jours de congés, fermez la fenêtre en partant. En cas de problème, contactez-nous.